



Prime commerciale et congés mat + parental

Par **grigri75**, le **04/04/2016** à **12:25**

Bonjour,

Mon année 2015 s'est déroulée comme suit :

Mois de janvier 100% de présence
Congé patho + mat du 1er février au 7 juin
Congé payé du 7 juin au 20 juillet
congé parental a 100% jusque fin décembre

Les primes commerciales de 2015 ont été versé je ne touche qu'1/12ème de ces primes, pourtant j'étais salariée pendant mes congés payés (et pendant mon congé mat..) Est ce normal ?

Ce sont des primes sur resultat de l'ensemble de l'agence commerciale. Merci par avance de votre aide pour me préciser des textes de lois si possible

Je conçois n'avoir ete présente physiquement à mon poste qu'un mois mais au vu le deroule des échanges avec mon responsable je me permets de m'adresser a vous pour avoir une réponse claire.

Par **P.M.**, le **04/04/2016** à **13:38**

Bonjour,

Normalement déjà, par rapport à toutes les absences qui constituent du temps de travail effectif, cela ne devrait pas avoir d'effet sur les primes, c'est le cas du congé maternité et des congés payés mais il conviendrait toutefois de consulter les modalités de versement de chacune des primes soit au contrat de travail soit à la Convention Collective applicable...

Par **grigri75**, le **04/04/2016** à **13:40**

Bonjour,

Ok merci de votre retour

Je vais donc regarder mon contrat de travail, mais je crois qu'il n'y a pas de référence à ces

primes et d'autre part ma convention collective qui est celle de la métallurgie et de la sidérurgie,

Merci encore

Par **P.M.**, le **04/04/2016** à **14:12**

A priori, ce sont les règles que je vous ai indiquées qui s'appliquent...

Je vous conseillerais de vous rapprocher des Représentants du Personnel ou, en absence dans l'entreprise, d'une organisation syndicale, voire d'un avocat spécialiste...